26 SEP. 2002
A6578

SOCOMEC

Société Anonyme au capital de 11.375.200 €

Siège Social : 1 rue de Westhouse 67230 BENFELD

R.C.S. Strasbourg B 548 500 149

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE
DU 20 JUIN 2002

L'an deux mil deux,
Le vingt juin,
A quatorze heures,

Les actionnaires de la Société SOCOMEC se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

.....

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Pascal KIM, déjà Directeur Général Délégué, en qualité de nouvel Administrateur pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005 pour statuer sur les comptes clos le 31.12.2004.

Monsieur KIM ne participe pas au vote.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

CONFORME A
L'ORIGINAL

SOCOMEC
S.A. au capital de 11.375.200 €
1 rue de Westhouse
67230 BENFELD
RCS STRASBOURG B 548 500 149

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2002

L'an deux mil deux,
le trois juillet,
à seize heures trente,

les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué sur la convocation.

.....

Le registre de présence, émargé par les administrateurs en entrant en séance, permet de constater que la moitié des membres du Conseil au moins est présente. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

.....

DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT SIAT DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Bernard STEYERT donne lecture de la lettre de Monsieur Benoît SIAT en date du 2 juillet 2002 par laquelle Monsieur Benoît SIAT présente sa démission de son mandat de Directeur Général Délégué à effet du 2 juillet 2002. Les Administrateurs en prennent acte.

Ils constatent que Monsieur Benoît SIAT est Administrateur de SOCOMEC jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale Annuelle à tenir en 2003 pour statuer sur les comptes clos le 31.13.2002.

.....

CONFORME A
L'ORIGINAL

SOCOMEC
S.A. au capital de 11.375.200 €
1 rue de Westhouse
67230 BENFELD
RCS STRASBOURG B 548 500 149

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2002

L'an deux mil deux,
le neuf juillet,
à onze heures trente,

.....

Le registre de présence, émargé par les administrateurs en entrant en séance, permet de constater que la moitié des membres du Conseil au moins est présente. Le Conseil peut donc valablement délibérer.
.....

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil décide à l'unanimité que la direction générale de la société sera assumée par une personne physique qui prendra le titre de Directeur Général.
Le Conseil désigne à l'unanimité, Monsieur Michael CARTER ne participant pas au vote, Monsieur Michael CARTER en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2003.
Monsieur Michael CARTER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats. Il remercie les Administrateurs pour leur confiance.
Cette nomination prend effet rétroactivement au 1er juillet 2002.
.....

NOMINATION D'UN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil décide à l'unanimité, Monsieur Bernard STEYERT ne participant pas au vote, de désigner Monsieur Bernard STEYERT en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2002.
Monsieur Bernard STEYERT remercie le Conseil de lui renouveler sa confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.
Cette nomination prend effet rétroactivement au 1er juillet 2002.
.....

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur proposition de Michael CARTER, Directeur Général, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Marc MARQUAIRE né le 04 décembre 1958 à MOYENMOUTIER (88) demeurant 14 rue Gounod à Strasbourg (67) en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée du mandat de Monsieur Michael CARTER, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

RECONDUCTION DE MANDATS DE DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Sur proposition de Michael CARTER, Directeur Général, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, Monsieur Jacques SIAT ne prenant pas part au vote, de reconduire le mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Jacques SIAT(Monsieur SIAT étant également Administrateur).

Sur proposition de Michael CARTER, Directeur Général, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, Monsieur Pascal KIM ne prenant pas part au vote, de reconduire le mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Pascal KIM (Monsieur KIM étant également Administrateur).

Sur proposition de Michael CARTER, Directeur Général, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de reconduire le mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Gérard CAPPELLI.

Messieurs Jacques SIAT, Pascal KIM et Gérard CAPPELLI exerceront leurs mandats de Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat de Monsieur Michael CARTER, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

.....

CONFORME A
L'O[illegible]